



Dossier suivi par : Karin Manderscheid  
Tél. (+352) 247-86352

**Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement  
Luxembourg**



Luxembourg, le 3 septembre 2018

**Référence :** 826xe15e7

**Objet :** Réponse à la question parlementaire n°3955 de Monsieur le député Marc Spautz datée du 25 juillet 2018

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse conjointe du Ministre de la Famille et de l'Intégration et du Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de l'Enfance ainsi que du soussigné à la question parlementaire spécifiée sous rubrique.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre à la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Romain SCHNEIDER  
Ministre de la Sécurité sociale

**Annexe(s) :** Réponse à la question parlementaire n°3955 de Monsieur le député Marc Spautz datée du 25 juillet 2018





**Référence :**804xca5ed

**Réponse conjointe de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance à la question parlementaire n°3955 de Monsieur le député Marc Spautz datée du 25 juillet 2018**

---

À la demande du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse datant du 8 mai 2018, l'Inspection générale de la sécurité sociale avait communiqué le 6 juin 2018 les données requises au service statistique du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'actualisation des calculs relatifs au projet de loi n°7003 portant création d'un mécanisme d'adaptation des prestations familiales en espèces et en nature.

Les résultats des travaux réalisés par les services respectifs figurent dans une note qui a été transmise par ce même ministère à la Chambre des Députés en date du 8 août 2018.